

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
 Nom du produit : ZEN SPA - ANTI-ODEURS  
 Code du produit : LIQ0349  
 Type de produit : Détergent

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

REALCO S.A.  
 Avenue Albert Einstein, 15  
 B-1348 Louvain-la-Neuve - Belgium  
 T +32 (0)10 45 30 00 - F +32 (0)10 45 63 63  
[info@realco.be](mailto:info@realco.be) - [www.realco.be](http://www.realco.be)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Int+32-70-245.245

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245	

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires H318  
 graves/irritation oculaire,  
 Catégorie 1

Texte intégral des mentions H : voir section 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) : Danger  
 Composants dangereux : 2-éthylhexanol éthoxylé; C6 Alkyl Glucoside; Geraniol  
 Mentions de danger (CLP) : H318 - Provoque des lésions oculaires graves  
 Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants  
 P280 - Porter un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage  
 P305+P351+P338+P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin  
 Phrases EUH : EUH208 - Contient d,l-Limonene. Peut produire une réaction allergique  
 Fermeture de sécurité pour enfants : Non applicable  
 Indications de danger détectables au toucher : Non applicable

# ZEN SPA - ANTI-ODEURS

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

Non applicable

### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
2-éthylhexanol éthoxylé	(n° CAS) 26468-86-0	1 -5	Xi; R41	Eye Dam. 1, H318
C6 Alkyl Glucoside	(n° CAS) 54549-24-5 (Numéro CE) 259-217-6 (N° REACH) 01-2119492545-29	1 - 5	Xi; R41	Eye Dam. 1, H318

Textes des phrases R et H: voir section 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. EN CAS d'exposition ou d'un malaise: Consulter un médecin. Si possible montrer cette fiche au docteur. A défaut montrer l'emballage ou l'étiquette.
Premiers soins après inhalation	: Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever vêtements et chaussures contaminés.
Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. Consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation	: Toux.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Rougeurs, douleur. Un contact prolongé peut provoquer une légère irritation.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Rougeurs, douleur.
Symptômes/lésions après ingestion	: Douleurs abdominales, nausées. Peuvent se produire: troubles gastrointestinaux.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Tous les agents d'extinction sont utilisables.
Agents d'extinction non appropriés	: Aucun(e).

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Non inflammable.
Danger d'explosion	: Le produit n'est pas explosif.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Porter un équipement de protection respiratoire.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Évacuer la zone. Isoler du feu, si possible, sans prendre de risques inutiles.
-------------------	----------------------------------------------------------------------------------

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Protection individuelle. Voir Section 8.2.
Procédures d'urgence	: Éloigner le personnel superflu. Baliser la zone d'épandage et en interdire l'accès aux personnes non autorisées.

# ZEN SPA - ANTI-ODEURS

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Protection individuelle. Voir Section 8.2.

Procédures d'urgence : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Endiguer le produit pour le récupérer.

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées.

Autres informations : Les épandages peuvent être glissants.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Se laver les mains après toute manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Conserver hors de portée des enfants.

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Température de stockage : 4 - 25 °C

Lieu de stockage : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Matériaux d'emballage : PEHD.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

éthanol, alcool éthylique (64-17-5)		
Belgique	Nom local	Alcool éthylique
Belgique	Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )	1907 mg/m <sup>3</sup>
Belgique	Valeur seuil (ppm)	1000 ppm
butanone, méthyléthylcétone (78-93-3)		
UE	Nom local	Butanone
UE	IOELV TWA (mg/m <sup>3</sup> )	600 mg/m <sup>3</sup>
UE	IOELV TWA (ppm)	200 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m <sup>3</sup> )	900 mg/m <sup>3</sup>
UE	IOELV STEL (ppm)	300 ppm
Belgique	Nom local	2-Butanone
Belgique	Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )	600 mg/m <sup>3</sup>
Belgique	Valeur seuil (ppm)	200 ppm
Belgique	Valeur courte durée (mg/m <sup>3</sup> )	900 mg/m <sup>3</sup>
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	300 ppm
pin-2(10)-ene (127-91-3)		
Belgique	Nom local	Essence de térébenthine et monoterpènes sélectionnés
Belgique	Valeur seuil (ppm)	20 ppm

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

# ZEN SPA - ANTI-ODEURS

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Vêtements de protection - sélection du matériau	: Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation
Protection des mains	: En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants. (EN 374)
Protection oculaire	: Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité. Protection oculaire (standard EN 166)
Protection de la peau et du corps	: Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation
Protection des voies respiratoires	: Aucune n'est nécessaire
Protection contre les dangers thermiques	: Aucune n'est nécessaire.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Ne pas laisser le produit se disperser dans l'environnement.
Autres informations	: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Jaune.
Odeur	: Agrumes.
Seuil olfactif	: Non testé
pH	: 9,2 - 10,2
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Non testé
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Non testé
Point de fusion	: Non testé
Point de congélation	: Non testé
Point d'ébullition	: Non testé
Point d'éclair	: Non testé
Température critique	: Non testé
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Non testé
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable Ininflammable
Pression de vapeur	: Non testé
Pression de vapeur à 50 °C	: Non testé
Pression critique	: Non testé
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Non testé
Densité relative	: 955 - 1055
Densité relative de saturation mélange vapeur/air	: Non applicable
Masse volumique	: Non applicable
Densité relative de gaz	: Non applicable
Solubilité	: Produit très soluble dans l'eau.
Log Pow	: Non testé
Log Kow	: Non testé
Viscosité, cinématique	: Non testé
Viscosité, dynamique	: Non testé
Propriétés explosives	: Non applicable.
Propriétés comburantes	: Non applicable.
Limites d'explosivité	: Non applicable

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucun(es) dans des conditions normales.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales de stockage, de manutention et d'utilisation.

# ZEN SPA - ANTI-ODEURS

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

### 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil.

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, peut se décomposer : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

2-éthylhexanol éthoxylé (26468-86-0)	
DL50 orale	2000 - 5000 mg/kg
DL50 voie cutanée	2000 - 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 20 mg/l

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

pH: 9,2 - 10,2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

pH: 9,2 - 10,2

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

C6 Alkyl Glucoside (54549-24-5)	
CL50, Poisson, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	> 100 mg/l (96 heures)
EC50, daphnie, Daphnia magna	> 100 mg/l (48 heures)
EC50, algues, Scenedesmus quadricauda	> 100 mg/l (72 heures)
EC50	> 1000 mg/l (4 heures)

2-éthylhexanol éthoxylé (26468-86-0)	
CL50, Poisson	13 mg/l (96 heures)
EC50, daphnie, Daphnia magna	6,5 mg/l (48 heures)
EC50, algues, Scenedesmus subspicatus	6,6 mg/l (72 heures)
EC50	680 mg/l (4 heures)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

C6 Alkyl Glucoside (54549-24-5)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.

2-éthylhexanol éthoxylé (26468-86-0)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable. Non établi.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

ZEN SPA - ANTI-ODEURS	
Log Pow	Non testé
Log Kow	Non testé

C6 Alkyl Glucoside (54549-24-5)	
Potentiel de bioaccumulation	Peu ou non bioaccumulable.

# ZEN SPA - ANTI-ODEURS

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 2-éthylhexanol éthoxylé (26468-86-0)

Potentiel de bioaccumulation	Peu ou non bioaccumulable. Non établi.
------------------------------	----------------------------------------

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

##### Composant

C6 Alkyl Glucoside (54549-24-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
---------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.  
Méthodes de traitement des déchets : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : Non applicable  
N° ONU (IMDG) : Non applicable  
N° ONU (IATA) : Non applicable  
N° ONU (ADN) : Non applicable  
N° ONU (RID) : Non applicable

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

##### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

##### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

##### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

##### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

##### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable  
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable  
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable  
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable  
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non  
Polluant marin : Non  
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

# ZEN SPA - ANTI-ODEURS

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Non applicable

#### - Transport maritime

Non applicable

#### - Transport aérien

Non applicable

#### - Transport par voie fluviale

Non applicable

#### - Transport ferroviaire

Non applicable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Fragrances allergisantes > 0,01%:

d,l-Limonene  
Linalool

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

Composant	%
agents de surface non ioniques, phosphonates	<5%
parfums	
D-LIMONENE	
LINALOOL	

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

	Date de révision	Modifié	
	Remplace la fiche	Modifié	
2.2	Conseils de prudence (CLP)	Modifié	
3	Composition/informations sur les composants	Modifié	
15	Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu	Modifié	

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
H318	Provoque des lésions oculaires graves
EUH208	Contient . Peut produire une réaction allergique

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

# ZEN SPA - ANTI-ODEURS

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

---